

COMMUNE DE RIOUX MARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le deux décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIOUX MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaël PANNETIER, Maire.

Présents : PANNETIER G. DEMPTOS B. NAU E. ANTOINE L JALLET B. VESSIERE JF..
MERCADÉ MJ. BERNARD S. MILHAC JP. MAIS MC

Absents excusés : MATHIEU A

Secrétaire de séance : ANTOINE L

Objet : Régularisation écritures opérations enfouissement réseau et amortissement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les écritures qui seront portées au compte 1068 par le comptable public auront pour objet de régulariser :

- Des attributions payées à tort à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne pour la somme de 12 917.69 € au compte 2041582 (mandat 294/2018) suite à la délibération de la CDC LTD du 24/10/2019 et de ce fait
- Des amortissements passés à tort au compte 6811-042 (mandat 137/2019) et au compte 28041582-040 (titre 40/2019) pour la somme de 2 583.00 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces écritures.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE que les écritures d'ordre non budgétaires soient passées, par le comptable public au 1068 de la façon suivante à savoir :

- Débit compte 28041582 et crédit compte 1068 pour 2 583.00 €
- Débit compte 1068 et crédit compte 2041582 pour 12 917.69 €

Pour copie conforme,

Le Maire,
PANNETIER Gaël

